



PATINAGE CANADA
INTERNATIONAUX
Classiques d'automne

Compétition junior

Montréal (Québec) Canada

Canada

Du 28 septembre au 1^{er} octobre 2016

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

Internationaux classiques d'automne 2016

Une compétition internationale junior

pour

les hommes et les femmes

organisée par



tenue à

Montréal (Québec) Canada

Du 28 septembre au 1^{er} octobre 2016

1. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les **Internationaux classiques d'automne 2016** se tiendront conformément à la constitution et aux règlements généraux de 2016 de l'ISU, aux règlements spéciaux et aux règlements techniques du patinage en simple et en couple et de la danse sur glace de 2016 et aux communiqués pertinents de l'ISU.

Tous les concurrents membres d'une fédération membre de l'ISU, qui se qualifient en matière d'admissibilité en vertu du règlement 102, pourvu que leurs âges se situent dans les limites précisées au règlement 108, paragraphe 3 b) et qu'ils satisfassent aux exigences de la participation, de la citoyenneté et de la résidence du règlement 109, paragraphes 1 à 5, et du communiqué 1420 de l'ISU ou toute mise à jour de ce communiqué, peuvent participer aux **Internationaux classiques d'automne 2016**.

Conformément au règlement 109 des règlements généraux de l'ISU et au communiqué 1420 de l'ISU, tous les patineurs n'ayant pas la nationalité de la fédération membre par laquelle ils ont été inscrits ou qui, ayant une telle nationalité, ont dans le passé représenté un autre membre, doivent produire un certificat de décharge de l'ISU. Les passeports de tous les patineurs, ainsi que le certificat de décharge de l'ISU, le cas échéant, doivent être présentés à l'accréditation de l'événement en vue de vérification.

Tous les concurrents doivent être inscrits par l'intermédiaire de leur fédération membre respective.

2. DONNÉES TECHNIQUES

ENDROIT **Patinoire principale** : Sportplexe Pierrefonds
14700, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds (Québec), Canada, H9H 4Y6
(patinoire intérieure climatisée et chauffée, comptant une surface glacée de 30 sur 60 m)

Patinoire d'entraînement : Sportplexe Pierrefonds
14700, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds (Québec), Canada, H9H 4Y6
(patinoire intérieure climatisée et chauffée, comptant une surface glacée de 30 sur 60 m)

La même patinoire est la patinoire principale et la patinoire d'entraînement.

Hommes juniors	Programme court	Les éléments qui doivent être exécutés figurent au règlement 611, paragraphes 1 et 3 pour 2016-2017, des règlements techniques du patinage en simple et en couple de 2016 de l'ISU. Durée : 2 min, 40 s +/- 10 s
	Style libre	Conformément au règlement 612 des règlements techniques du patinage en simple et en couple de 2016 de l'ISU et du communiqué respectif de l'ISU. On doit tout particulièrement prêter attention au « programme bien équilibré » et à la valeur des éléments. Durée : 4 min, +/- 10 s
Femmes juniors	Programme court	Les éléments qui doivent être exécutés figurent au règlement 611, paragraphes 1 et 3 pour 2016-2017, des règlements techniques du patinage en simple et en couple de 2016 de l'ISU. Durée : 2 min, 40 s +/- 10 s
	Style libre	Conformément au règlement 612 des règlements techniques du patinage en simple et en couple de 2016 de l'ISU et du communiqué respectif de l'ISU. On doit tout particulièrement prêter attention au « programme bien équilibré » et à la valeur des éléments. Durée : 3 min, 30 s, +/- 10 s

3. INSCRIPTIONS

3.1 Généralités

Tous les concurrents doivent être inscrits et tous les juges nommés seulement par leur association ou fédération membre respective. ***Patinage Canada n'acceptera aucune inscription directement d'un concurrent.***

Chaque formulaire d'inscription doit être signé par un représentant membre autorisé de l'ISU, par exemple le président, le secrétaire général, le directeur administratif, le chef de la direction générale (règlement 104, paragraphe 4). Pour plus de renseignements, veuillez consulter les règlements 115 et 131.

3.2 Inscriptions préliminaires

Les inscriptions préliminaires doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le vendredi 12 août 2016 et toutes les inscriptions finales au plus tard le vendredi 26 août 2016. **Les inscriptions et les nominations doivent être faites sur le ou les formulaires officiels et envoyées à :**

Patinage Canada
C.P. 15, 1200, boul. St-Laurent, bureau 261
Ottawa (Ontario) K1K 3B8, Canada
Courriel : 2016aci@skatecanada.ca

3.3 Inscriptions par nom

3.3.1 Inscriptions des concurrents

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions au besoin. L'organisateur confirmera l'acceptation du ou des patineurs après la date de clôture des inscriptions.

Femmes juniors (max. de 12 inscriptions)
Hommes juniors (max. de 12 inscriptions)

Les inscriptions par nom doivent être faites comme suit :

Adresse du comité organisateur

Patinage Canada
C.P. 15, 1200, boul. St-Laurent, bureau 261
Ottawa (Ontario) K1K 3B8, Canada
Télééc. : 613.748.5718
Courriel : 2016aci@skatecanada.ca

au plus tard le **vendredi 26 août 2016 – 20 h (heure locale de la ville de l'événement)**.

4.3.2 Inscriptions des juges

Chaque membre participant de l'ISU a le droit de nommer un (1) juge qui possède au moins la qualification de « juge de compétitions internationales ».

S'il y a trop de juges nommés, l'organisateur fera un tirage au sort pour sélectionner le jury immédiatement après la date limite d'inscription. Le résultat de ce tirage au sort sera communiqué par écrit à tous les membres intéressés de l'ISU, immédiatement après la conclusion de ce tirage au sort.

Le formulaire d'inscription officiel des juges doit parvenir au comité organisateur au plus tard le **vendredi 12 août 2016 – 20 h (heure locale de la ville de l'événement)**.

3.1.4 Inscriptions des membres des équipes

Les inscriptions officielles des chefs d'équipe, des chefs d'équipe adjoints, des officiels des équipes, du personnel médical des équipes, des entraîneurs et du partenaire ou du parent d'un juge seront acceptées. L'accréditation sera accordée à ceux qui sont officiellement acceptés par l'organisateur.

Veillez prendre note qu'un seul entraîneur par patineur sera accrédité. Un chef d'équipe adjoint sera accepté pour les équipes comptant six (6) patineurs et plus. Seulement deux officiels d'équipe de chaque membre, y compris le président membre, pourvu qu'ils soient membres du conseil, membres du comité technique ou membres du siège social de leur fédération, seront accrédités. Au plus un (1) médecin d'équipe et un (1) physiothérapeute d'équipe seront acceptés à titre de personnel médical d'une équipe et l'organisateur demande le droit d'exiger qu'un certificat médical (document) soit présenté avant l'accréditation. Une personne accompagnant un juge n'est acceptée pour l'accréditation que s'il s'agit d'un partenaire de vie ou d'un parent du juge. Les fédérations membres garantissent que l'accréditation demandée des membres de l'équipe correspondra à leurs fonctions dans l'équipe et la fédération.

Les noms de tous les membres de l'équipe doivent figurer sur le formulaire d'inscription intitulé « Composition de la délégation », qui doit parvenir au comité organisateur et au secrétariat de l'ISU (adresses susmentionnées), au plus tard le **vendredi 26 août 2016 – 20 h (heure locale de la ville de l'événement)**.

3.1.5 Droits d'inscription

L'inscription à la compétition doit être accompagnée des droits d'inscription suivants :

- 90 \$ CA par patineur ou patineuse de patinage en simple
- 130 \$ CA par équipe de patinage en couple ou de danse sur glace

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de retrait, quelle que soit la raison.

Les droits d'inscription doivent être versés au moment des inscriptions finales (au plus tard le vendredi 26 août 2016) et peuvent être payés par virement bancaire (voir le formulaire 12 – Renseignements bancaires pour Patinage Canada) ou par carte de crédit (veuillez utiliser le formulaire 13 – Formulaire d'autorisation de carte de crédit).

4. OFFICIELS NOMMÉS À L'ÉVÉNEMENT

Cet événement respectera les principes du règlement 420, paragraphe 5.a) des règlements spéciaux du patinage en simple et en couple et de la danse sur glace de 2016 de l'ISU pour la nomination des officiels de l'événement.

Les membres de chaque jury technique individuel (contrôleur technique et spécialistes techniques) ne proviendront pas du même membre de l'ISU. Au moins deux (2) membres du jury technique auront la qualification « ISU », cependant un des trois membres peut avoir la qualification « internationale ».

L'arbitre aura au moins la qualification « internationale » et pourrait provenir du même membre de l'ISU qu'un membre du jury technique (contrôleur technique et spécialistes techniques).

Le responsable des données et le responsable de la reprise vidéo auront au moins la qualification « internationale ».

5. REPAS, HÉBERGEMENT et FRAIS DE VOYAGE

L'organisateur fournira les chambres et les repas et en couvrira les frais pour tous les arbitres, les contrôleurs techniques, les spécialistes techniques, les responsables des données et de la reprise vidéo et les juges participant à la compétition junior, à compter du dîner, le **mercredi 28 septembre 2016**, jusqu'au dîner, le **dimanche 2 octobre 2016**.

Toute personne susmentionnée qui arrive à l'hôtel avant cette date ou reste plus longtemps que la période décrite ci-dessus devra payer, à son arrivée, ses frais d'hébergement et ses dépenses.

Le comité organisateur couvrira les frais de déplacement de tous les arbitres, des contrôleurs techniques, du spécialiste technique et des responsables des données et de la reprise vidéo.

Tout officiel exerçant ses fonctions dans la catégorie « senior » et dans une autre catégorie (par exemple, junior) recevra, aux frais du membre organisateur de l'ISU, un montant additionnel de 100 CHF (ou l'équivalent dans une autre devise) en argent de poche, par jour supplémentaire de service.

Les athlètes et les officiels d'équipe sont responsables de leurs propres frais de voyage, d'hébergement et de repas.

Le comité organisateur offrira à toutes les personnes accréditées un service de navette entre l'hôtel officiel et la patinoire.

*Les fédérations doivent confirmer au comité organisateur, avant le 26 août 2016, si elles utiliseront la navette.

6. ENTRAÎNEMENT

Les séances d'entraînement officielles des concurrents juniors commencent le mercredi **28 septembre 2016**. L'horaire détaillé sera fourni au moment de l'inscription. Conformément au paragraphe 4 du règlement 344, après l'inscription à l'accréditation pour une compétition, les concurrents ne peuvent s'entraîner dans aucune patinoire autre que la ou les patinoires officielles.

7. MUSIQUE / CONTENU DU PROGRAMME PRÉVU

Conformément au paragraphe 1 du règlement 343, tous les concurrents doivent fournir une musique de compétition d'excellente qualité, dans un fichier audionumérique.

Le comité organisateur des Internationaux classiques d'automne 2016 demande que les fichiers de musique soient soumis de préférence sur CD ou tout autre support transportable, indépendant, gratuit et accessible sur place, au moment de l'inscription. Le comité organisateur gardera le support avec les fichiers de musique jusqu'à la fin de la compétition, de sorte que tout type de téléphone intelligent, tablette ou support similaire pour fournir la musique n'est pas acceptable.

Une liste des titres, des compositeurs et des orchestres interprétant les morceaux de musique qui seront utilisés pour le programme court et le style libre en patinage en simple et en couple, pour le programme court et la danse libre en danse sur glace ainsi que pour l'exhibition, doit être fournie pour chaque concurrent sur le formulaire officiel de sélection de musique et joint au formulaire d'inscription officiel des concurrents.

Conformément au paragraphe 1 du règlement 343, le support sur lequel les fichiers de musique sont fournis doit indiquer le nom exact de la catégorie ou de l'épreuve, le nom du concurrent, la nation et la durée exacte de la musique (non la durée du patinage), y compris tout signal de départ. Chaque programme (programme court, style

libre, danse courte, danse libre) doit être enregistré dans un fichier séparé. De plus, les concurrents et les équipes doivent fournir un support de secours (de préférence un CD) pour chaque programme.

Si les renseignements sur la musique ne sont pas complets ou si la musique n'est pas fournie, l'accréditation ne sera pas accordée.

La « feuille de contenu de programme » doit être retournée à temps au comité organisateur, avec les formulaires d'inscription. La feuille de contenu de programme doit être remplie avec exactitude en anglais, par chaque patineur ou équipe, en utilisant la terminologie pour les éléments énumérés dans le communiqué respectif de l'ISU.

8. ARRIVÉE DES PARTICIPANTS ET DES ÉQUIPES

L'aéroport le plus proche de Montréal est l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (YUL), situé à une distance de 11 km de l'hôtel officiel.

Les concurrents, les entraîneurs et les officiels d'équipe supplémentaires doivent prendre leurs propres dispositions concernant le transport au sol, aller-retour, à l'hôtel officiel et à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. L'hôtel officiel offre un service gratuit de navette de l'aéroport à l'hôtel. Les participants et les équipes sont priés de contacter l'hôtel directement pour confirmer le lieu de départ et la fréquence de la navette avant leur arrivée à Montréal.

Le comité organisateur demande à tous les arbitres, au jury technique (contrôleur technique, spécialistes techniques, responsables des données et de la reprise vidéo) et aux juges de lui faire part dès que possible, mais au plus tard le 26 août 2016, du nom des transporteurs aériens, des numéros de vol, des dates et des heures d'arrivée ou de tout autre renseignement concernant le transport et les arrivées. Le formulaire 05 de voyage des officiels doit être utilisé.

Le comité organisateur prendra les dispositions pour le transport des officiels à l'aéroport, seulement s'il reçoit un formulaire 05 dûment rempli, au plus tard le 26 août 2016.

9. HÔTEL(S) OFFICIEL(S)

ADRESSE DE L'HÔTEL

Quality Suites Montréal Aéroport (Pointe-Claire)
6300, autoroute Transcanadienne
Pointe-Claire (Québec) H9R 1B9, Canada
Téléphone : 1.514.426.5060
Courriel : qualitysuitspointeclaire@whg.com
<http://www.qualitysuitesmontrealairport.com/fr-fr/>

Les tarifs des chambres d'hôtel sont de 119 \$ CA, plus taxes applicables.

Les demandes de réservation doivent être envoyées à l'organisateur au plus tard le **vendredi 26 août 2016 à l'aide du formulaire 04 de demande de réservation d'hôtel**. Après avoir reçu le formulaire 04, le comité organisateur fournira d'autres instructions sur la confirmation de la réservation et des renseignements sur le paiement.

L'organisateur ne peut garantir la disponibilité des chambres pour les réservations reçues après cette date.

La navette est uniquement offerte pour le trajet entre l'hôtel officiel et la région.

10. ACCRÉDITATION

L'accréditation officielle des équipes se déroulera au **Sportplexe Pierrefonds**, à l'arrivée.

L'accréditation à titre de membre de l'équipe sera accordée à tous les juges inscrits, les concurrents et un chef d'équipe par équipe participante, un entraîneur par concurrent, un maximum de deux officiels d'équipe de membres de l'ISU (y compris le président membre), pourvu qu'ils soient membres du conseil, membres du comité technique ou membres du siège social de leur fédération et un maximum de deux membres du personnel médical. L'accréditation ne sera accordée aux personnes exerçant ces diverses fonctions que si elles sont officiellement inscrites et nommées par l'intermédiaire de leur membre de l'ISU. **Le membre de l'ISU atteste par la signature du formulaire d'inscription les fonctions précisées dans l'équipe de tous les membres de l'équipe. Toute utilisation abusive de toute fonction sera sanctionnée par l'ISU ou le comité organisateur.**

L'accréditation sera accordée aux officiels nommés de l'événement et aux invités.

Les accompagnateurs ne recevront pas d'accréditation. Le chef d'équipe peut demander un « laissez-passer d'autobus » pour les accompagnateurs inscrits officiellement pour qu'ils puissent utiliser le système de navette officielle du comité organisateur.

11. RÉSULTATS

Le système de notation (système de notation de l'ISU) décrit aux règlements 352 et 353 (détermination et publication des résultats) des règlements techniques du patinage en simple et en couple et de la danse sur glace de 2016, sera utilisé.

12. PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Les trois meilleurs classements de l'événement junior seront annoncés et honorés. Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées aux médaillés. L'hymne national du gagnant sera joué et les drapeaux des médaillés seront hissés.

13. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

Conformément au règlement 119, chaque membre participant à des événements de l'ISU est tenu de fournir une assurance médicale et contre les accidents pour ses athlètes, officiels et tous les autres membres de l'équipe du membre. Cette assurance doit garantir des soins médicaux complets ainsi que le retour de la personne malade ou blessée dans son pays d'origine par voie aérienne ou tout autre moyen pratique. Chaque membre de l'ISU doit déterminer qui doit payer la prime de cette assurance.

L'ISU n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute lésion corporelle, préjudice personnel ou dommage matériel encouru par les concurrents et les officiels.

14. EXHIBITION

Aucune exhibition n'est prévue.

15. RÉUNIONS POUR LES OFFICIELS ET LES JUGES D'ÉVÉNEMENTS DE L'ISU

Tous les arbitres, contrôleurs techniques, spécialistes techniques, responsables des données et de la reprise vidéo et juges doivent prendre leurs dispositions de voyage afin de pouvoir assister à leurs réunions respectives qui sont liées à l'événement. Si une autre partie prend les dispositions de vols, les arbitres, les contrôleurs techniques, les spécialistes techniques, les responsables des données et de la reprise vidéo et les juges doivent vérifier si de telles dispositions respectent l'horaire détaillé, tel que mentionné au paragraphe 17.

16. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le comité organisateur :

Adresse du comité organisateur
C.P. 15, 1200, boul. St-Laurent, bureau 261
Ottawa (Ontario) K1K 3B8, Canada
Téléphone : 1.888.747.2372
Télécopieur : 613.748.5718
Courriel : 2016aci@skatecanada.ca

17. HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT : COMPÉTITION JUNIOR

Mercredi 28 septembre 2016	Toute la journée	Arrivée des équipes et des officiels
	15 h	Réunion des spécialistes des données
	16 h 19 h	HOMMES JUNIORS – réunion du jury technique (Révisé)
	17 h	HOMMES JUNIORS – séance d'entraînement officielle
	17 h 17 h 30	FEMMES JUNIORS – réunion du jury technique (Révisé)
	18 h 25	FEMMES JUNIORS – séance d'entraînement officielle
	20 h 30	Réunion des arbitres et des contrôleurs techniques
	21 h 30	Réunion initiale des juges
Jeudi 29 septembre 2016	7 h 40	Séance d'entraînement officielle
	16 h 55	HOMMES JUNIORS – Programme court
	18 h 35	FEMMES JUNIORS – Programme court
Vendredi 30 septembre 2016	6 h 30	Séance d'entraînement officielle
	14 h	HOMMES JUNIORS – Style libre
	17 h	HOMMES JUNIORS – Examen du jury technique
	19 h	HOMMES JUNIORS – Table ronde des juges
	La cérémonie de la victoire des hommes juniors aura lieu hors glace après l'épreuve de style libre	
Samedi 1 ^{er} octobre 2016	7 h	Séance d'entraînement officielle
	13 h 45	FEMMES JUNIORS – Style libre
	16 h 30	FEMMES JUNIORS – Examen du jury technique
	17 h 30	FEMMES JUNIORS – Table ronde des juges
	La cérémonie de la victoire des femmes juniors aura lieu hors glace après l'épreuve de style libre	

FORMULAIRES ET DATES LIMITES

NUMÉRO DU FORMULAIRE	NOM DU FORMULAIRE	DATE LIMITE DU FORMULAIRE
Formulaire 00	Formulaire d'inscription préliminaire	Vendredi 12 août 2016
Formulaire 01	Composition de la délégation	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 02	Formulaire d'inscription pour les concurrents	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 03	Formulaire d'inscription pour les juges	Vendredi 12 août 2016
Formulaire 04	Demande de réservation d'hôtel	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 05	Formulaire de voyage des officiels (juges, jurys techniques)	Vendredi 12 août 2016
Formulaire 06	Formulaire de demande de visa	Vendredi 12 août 2016
Formulaire 07	Renseignements pour la presse	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 10	Contenu de programme prévu	Lundi 12 septembre 2016
Formulaire 11	Formulaire de soins de santé des patineurs	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 12	Renseignements sur les virements bancaires pour Patinage Canada	Vendredi 26 août 2016
Formulaire 13	Autorisation de carte de crédit	Vendredi 26 août 2016